

Solène Noret
Présidente
Corporation Médecine Cluj
2 rue de France
77300 Fontainebleau
E-mail : solene.noret@hotmail.fr
Téléphone : 06 88 42 01 21



Monsieur Le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Fontainebleau, le 13 septembre 2016

Objet : Demande d'accès au Système Informatique Distribué d'Evaluation En Santé (SIDES)

Monsieur le Président de la République,

Qu'il me soit permis, par la présente, de Vous solliciter, en ma qualité de Présidente de la Corporation Médecine Cluj, association de la section francophone de l'Université de Médecine et de Pharmacie « *Iuliu Hatieganu* » située à Cluj-Napoca (capitale européenne de la Jeunesse en 2015) en Roumanie, au sein de laquelle 1200 étudiants français suivent des enseignements en médecine générale, en pharmacie, en médecine dentaire ou encore en médecine vétérinaire.

L'Université de Médecine et de Pharmacie de Cluj-Napoca, fondée en 1872, est affiliée à l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie), à la CIDMEF (Conférence Internationale des Doyens et des Facultés de Médecine d'Expression Française), et à la CONFRECO (Conférence des Recteurs des Universités membres de l'AUF en Europe centrale et orientale)¹. Pour la qualité des enseignements qui y sont dispensés, l'université de Cluj est certifiée par le label CIDMEF, par l'IEP (Institutional Evaluation Programme)², par l'AJA Registras, ainsi que par l'UKAS (United Kingdom Accreditation Service).

¹ L'UMF est aussi affiliée à EMA (European Medical Association), à EUA (European University Association), à HUMANE (Heads of University Management & Administration Network in Europe) et à la SIFEM (Société internationale francophone d'éducation médicale).

² L'IEP est un membre à part entière de l'Association européenne d'Assurance qualité dans l'Enseignement supérieur ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*) et est inscrit dans le Registre d'Assurance qualité européenne pour l'Enseignement supérieur EQAR (*European Quality Assurance Register for Higher Education*)

Depuis 15 ans, l'université de médecine de Cluj participe au rayonnement de la francophonie grâce à l'ouverture d'une filière francophone et à ses nombreux professeurs dispensant leurs cours en français, ceux-ci ayant, pour la plupart, travaillé en France lors de leur internat ou pendant leur carrière médicale. Cette université est ancrée dans une véritable dynamique européenne universitaire, notamment grâce à ses nombreux partenariats dont celui avec l'université Joseph Fourier de Grenoble, depuis 1992, avec les accords ERASMUS et TAMPUS.

Comme Vous le savez, depuis juin 2016, conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des Epreuves Classantes Nationales (ECN) anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales, les ECN sont informatisées. Les candidats composent ainsi leurs épreuves sous forme de questions à choix multiples sur des tablettes tactiles.

Pour s'y préparer, les étudiants des universités de médecine françaises bénéficient de l'accès à une plateforme dénommée Système Informatique Distribué d'Evaluation en Santé (SIDES) à laquelle les étudiants français de l'Université de Médecine et de Pharmacie de Cluj n'ont, à ce jour, regrettamment pas accès ce, alors même que les ECN constituent l'examen le plus décisif du cursus universitaire, car conditionnant la spécialité de la carrière médicale.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, que les étudiants en médecine de l'Université de Cluj, que je représente, doivent pouvoir accéder au SIDES, et en particulier à la Banque Nationale d'Entraînement proposant, entre autres, plus de 1300 dossiers cliniques progressifs, afin qu'ils se familiarisent, non seulement avec l'interface à laquelle ils seront confrontés lors de cet examen décisif, mais également avec les nouvelles docimologies et méthodologies de ces ECN. Les étudiants français de l'Université de Cluj seraient alors plus à même, dans le temps imparti, de répondre sur le fond des épreuves sans être ralentis par la forme.

D'ailleurs, aucune raison pertinente ne peut expliquer cette interdiction d'accès au SIDES, pas même le fait que les jeunes français partis en Roumanie pour étudier la médecine y seraient allés par défaut, à savoir l'échec au concours de première année commune aux études de santé.

Rien n'est d'ailleurs moins vrai. A l'heure de la construction européenne, la plupart des étudiants français choisissent d'étudier en Roumanie par conviction personnelle, laquelle s'est forgée par la convergence de plusieurs facteurs, dont la curiosité de la découverte de la Roumanie, sa langue, sa culture, mais également le retour d'expérience élogieux des anciens étudiants, ou encore, il faut le dire, la qualité des enseignements dispensés.

C'est pourquoi, et avec l'aide de Son Excellence, Monsieur François Saint-Paul, Ambassadeur de France en Roumanie, la Corporation Médecine Cluj s'est rapprochée de personnes ressources, telles que Madame le Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Médecine et de Pharmacie de Cluj (Dr. Anca Buzoianu), le Directeur de l'Institut Français (M. Benoît Bavouset) ainsi que les personnes en charge de la Coopération Scientifique et Universitaire (M. Michel Roy et Mme Clémentine Verschave) afin de réfléchir sur un moyen concret pour les étudiants français de l'Université de médecine de Cluj de pouvoir accéder à la plateforme SIDES et à sa Banque Nationale d'Entraînement.

Plusieurs réunions ont été organisées à cet effet, dont l'une, le 17 juin 2015, à Paris, associant, outre les personnes mentionnées au paragraphe précédent, des conseillers du Ministère de la Santé³, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche⁴ ainsi que du Ministère des Affaires étrangères⁵.

Consécutivement à cette réunion, et conformément à ce qu'il était convenu, nous avons élaboré et envoyé un projet de convention, en date du 15 octobre 2015, entre l'Université de Cluj et l'Université Joseph Fourier de Grenoble, en charge de la plateforme SIDES visant, précisément, à faire accéder à celle-ci les étudiants en médecine de Cluj, en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année de la section francophone éligibles aux ECN informatisées.

À ce jour, malheureusement, nous n'avons eu aucun retour concret du projet de convention alors même que nous avons reçu, courant octobre 2015, quelques éléments, via des courriels et des appels téléphoniques entre l'Université de Grenoble et l'Ambassade de France en Roumanie, nous permettant incontestablement de croire en la signature de cet accord.

Vous conviendrez, Monsieur le Président, que refuser l'accès au SIDES aux étudiants français de Cluj priverait ceux-ci des moyens nécessaires à la préparation de la nouvelle forme des ECN et témoignerait, en conséquence, d'une vision sectaire et excluante des responsables de la formation française qui ferait des autres formations dispensées à l'étranger, des formations suspectes, méprisées et a priori disqualifiées.

Vous conviendrez, par ailleurs, que la réticence à donner accès au SIDES, va radicalement à l'encontre des politiques d'accueil engagées par les collectivités territoriales eu égard à leurs besoins en médecins consécutif à la désertification. Une illustration de ces paradoxes administratifs, étant que le Conseil Général de la Sarthe, avec beaucoup de confiance, vient depuis plusieurs années démarcher les étudiants français de Cluj-Napoca pour signer avec eux un contrat d'engagement. Moyennant en contrepartie une aide financière, le jeune médecin devra exercer cinq années en qualité de médecin généraliste au sein du département.

En somme personne n'est dupe de l'enlisement administratif qui masque une puissante hostilité anti-déontologique par inertie et ce depuis trop longtemps. Après plus de deux ans d'efforts, nous n'avons d'autre choix, Monsieur le Président que de nous adresser directement à Vous, pour lever toutes les barrières injustes à la résolution de ce problème. Les ECN sont, en effet rédigées par le Conseil Scientifique, sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et organisées par le Centre National de Gestion (CNG), sous tutelle du Ministère de la Santé, lesquels entretiennent des liens étroits avec le SIDES.

³ Savoir, M. Mathias Albertone (MASSDF, Sous-direction des Ressources humaines) ; M. Mme. Sophie Terquem (Adjointe de bureau – RH1 – DGOS).

⁴ Savoir, Mme. Françoise Profit (MENESR/ DGESIP), Mme. Rachel-Marie Pradeilles Duval (MENESR/DGESIP/Service stratégie des formations et de la vie étudiante).

⁵ Savoir, Mme. Anisse Ben Younes (Rédacteur MAEDI), Mme. Adèle Martial (Chef de pôle MAEDI partenaires universitaires).

Au moment où Olivier Palombi, Responsable du projet ECN informatisées – SIDES écrit : « L'utilisation généralisée et massive de SIDES dans chacune de nos facultés, depuis 2 ans, est le garant d'une préparation optimale»⁶, aucun médecin ne peut oublier l'article 68.1 du Code de déontologie médicale selon lequel : « *Le médecin partage ses connaissances et son expérience avec les étudiants et internes en médecine durant leur formation dans un esprit de compagnonnage, de considération et de respect mutuel* ». Car l'avancée technique de ces Epreuves Classantes Nationales ne représentera un avantage qu'à la condition de préserver les valeurs humaines, dont l'équité des chances est une composante essentielle.

Plaçant le plus grand espoir dans votre intervention, je me tiens, en tout état de cause, à Votre entière disposition pour évoquer ce dossier et Vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en ma très haute et respectueuse considération et en ma reconnaissance anticipée.

Solène Noret
Présidente
Corporation Médecine Cluj

⁶ Bulletin SIDES numéro 23, 25 juillet 2015